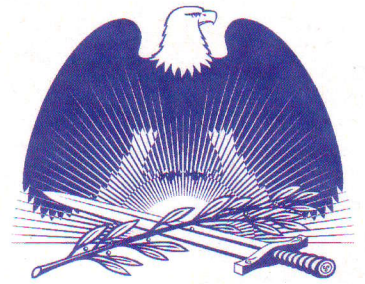


## PRENDRE NOTE

### A.P.I.T.M.N.

319, RUE ST-ZOTIQUE, EST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2S 1L5

514-279-6641  
1800-363-6641



### CONGRÈS 2014

Les 25 et 26 octobre 2014 aura lieu à Montréal le Congrès qui soulignera nos 60 ans d'activités. Retenez bien cette date, l'APITMN vous tiendra informés.

### COURS DE PERFECTIONNEMENT

Dès le 1er janvier 2014, tout membre actuel ou à venir qui désirera renouveler son adhésion comme membre de l'APITMN devra, au cours de l'année précédente, soit 2013 dans le cas présent, avoir complété 15 heures de mise à jour pertinentes à la formation de naturothérapeute, 15 heures qui devront être reconnues par l'APITMN. Il vous est possible de suivre d'autres formations ou mises à jour ailleurs, mais il faudra que ces formations ou mises à jour respectent les critères et exigences de l'APITMN pour être accréditées. D'autre part, en participant au séminaire, colloque ou congrès de l'APITMN, si vous vous inscrivez et participez aux divers ateliers présentés, vous pourrez comptabiliser ces heures dans le total de 15 heures exigées pour le renouvellement de votre adhésion.

### CHANGEMENT DE NOM DE L'ASSOCIATION

Dorénavant le paiement des cotisations ainsi que des livrets de formulaires officiels de déclaration pour Cie d'assurances se font à l'ordre de l'APITMN.

### CODE D'ÉTHIQUE

Deux articles ont été ajoutés au code de déontologie **article 4.13 et 4.14**

**Il est interdit au thérapeute d'émettre un reçu officiel suite à un traitement à un membre de sa famille OU à une personne ayant la même adresse de résidence que le thérapeute.**

**Il est interdit au thérapeute d'émettre un reçu officiel à l'achat d'un certificat-cadeau.**

### LE BULLETIN DE LIAISON **LE BLÉ** VERSION ÉLECTRONIQUE

Si vous souhaitez recevoir notre revue annuelle *Le Blé* par courriel, veuillez nous communiquer votre intérêt au [atnq@videotron.ca](mailto:atnq@videotron.ca)

1800-363-6641

514-279-6641

1800-363-6641